



RAPPORT FIVP : Les pesticides : une dérive qui coûte cher à tous

Rennes, le 7 septembre 2026

Le Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP) publie aujourd'hui son rapport d'activité 2025, qui lève le voile sur un scandale sanitaire et financier en pleine expansion. Les indemnisations versées aux victimes dépassent les recettes de la taxe phytopharmaceutique, mettant en lumière l'échec des politiques publiques et l'urgence d'agir.

Les chiffres qui alertent

Outre que l'Ouest est en tête des demandes, le rapport du FIVP dresse un constat accablant :

- +1 044 demandes d'indemnisation en 2025 (+6,8 % en un an) : une hausse continue qui confirme l'explosion des pathologies liées aux pesticides.
- 443 cancers de la prostate (43,3 % des dossiers) : la preuve d'un lien direct entre l'exposition aux pesticides et des maladies graves.
- 58,9 % des victimes sont des retraités : des pathologies à apparition tardive, conséquence d'années d'exposition non protégée.
- Le Fonds puise dans ses réserves : pour la première fois, les indemnisations (montant total à préciser si disponible) dépassent les 18 millions d'euros de taxe phytopharmaceutique collectés auprès des fabricants. Un déséquilibre financier qui annonce une crise budgétaire.

Vers une explosion des demandes

Malgré les plans Ecophyto depuis 2008, l'usage des pesticides n'a pas baissé. Pire : la loi d'urgence agricole, adoptée sous la pression des lobbies agrochimiques, a encore affaibli les protections pour les travailleurs et les riverains. Aucune mesure contraignante n'a été prise pour interdire les substances les plus dangereuses, malgré les preuves scientifiques de leur toxicité.

Le rapport du FIVP ne couvre qu'une **infime partie** de la réalité :

- 20 demandes d'enfants (dont 72.7% d'accords), mais combien de cas non déclarés ?
- Les riverains des épandages toujours exclus du dispositif malgré les risques avérés (cancers, maladies neurologiques et troubles de la fertilité).
- Les coûts environnementaux (pollution de l'eau, effondrement de la biodiversité, dégradation des sols) toujours pas comptabilisés.

Le vrai coût des pesticides se chiffre en milliards d'euros.

Nos exigences

- Reconnaître toutes les pathologies liées aux pesticides (rapport INSERM 2021), dont les tumeurs cérébrales (16 victimes reconnues par notre Collectif).
- Informer sur les droits des victimes (notamment les enfants exposés in utero).
- Simplifier la reconnaissance en maladie professionnelle pour les agents communaux et fonctionnaires exposés.
- Financer intégralement soins et indemnités des victimes par une taxe renforcée sur les ventes de pesticides (pollueur-payeur), sans recul sur leurs droits.

Le rapport du FIVP est un électrochoc. Après l'amiante, les pesticides doivent devenir la prochaine priorité de santé publique. Il faut agir maintenant pour ne pas payer le prix fort demain. »

Contact : Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest – 06 82 58 67 32